



DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA FDI

Directives pour un code d'éthique pour les publications dentaires (imprimées et électroniques)

Reconfirmée par le Comité de la communication et de l'accompagnement des membres de la FDI : Février 2010, Genève, Suisse

Révision adoptée par l'Assemblée générale de la FDI : Octobre 2007, Dubaï, UAE

Version originale adoptée par l'Assemblée générale de la FDI : October 1998, Barcelone, Espagne

Le Code d'éthique de la FDI pour les publications dentaires est destiné à fournir un cadre de travail que pourront utiliser les éditeurs, les Associations et les Rédacteurs en chef.

Il reconnaît que les éditeurs doivent clairement élaborer des buts spécifiques pour leurs publications et qu'ils doivent rédiger en termes clairs le contrat avec les éditeurs, notamment des méthodes transparentes pour résoudre les désaccords.

Mais cette politique soutient les principes et les directives approuvés par l'Association mondiale des Rédacteurs en chef médicaux et le Comité international des Rédacteurs en chef de journaux médicaux.

Ceux-ci figurent sur le site www.wame.org/resources/publication-ethics-policies-formedical-journals et www.icmje.org. La FDI est d'avis que les publications dentaires revues par des experts améliorent le transfert de connaissances factuelles à la profession et la communauté dentaires.